

Intégrer la gestion des déchets dans l'organisation du chantier et les documents contractuels

PRÉREQUIS

- > AUCUN

OBJECTIFS

- > Intégrer la réglementation déchets dans tous les projets : construction, rénovation, réhabilitation, démolition
- > Disposer de notions sur la démarche en amont : audit projet-diagnostic ressources
- > Être en mesure d'inscrire au CCTP les évolutions réglementaires en la matière et d'appliquer les mesures sur un chantier (SOGED)
- > Mettre en œuvre une démarche pérenne et construire une image valorisante de l'entreprise

PROGRAMME

Les obligations de la maîtrise d'ouvrage et le partage des responsabilités

Les solutions pour intégrer la gestion des déchets dans les différents chantiers (construction, rénovation, réhabilitation, déconstruction) et pour réduire les coûts

- > Expérience DEMOCLES
- > Gestion financière en amont des projets
- > Schéma d'Organisation de la Gestion et de l'Élimination des Déchets (SOGED)
 - > Organisation et logistique des chantiers
 - > Tri et collecte
- > La prise en compte dans le CCTP

L'image de l'entreprise et la responsabilité sociétale

- > La sensibilisation des acteurs, des partenaires et des riverains

ÉVALUATION ET VALIDATION

- > QCU de validation des objectifs en fin de formation inclus dans la durée totale de la formation (inter-entreprises)
ou questionnaire d'auto-évaluation de l'atteinte des objectifs en fin de formation inclus dans la durée totale de la formation (intra-entreprise)

Classe virtuelle

PUBLIC CONCERNÉ

- > Maîtres d'ouvrage publics et privés

DURÉE

- > 7 heures réparties sur 2 demi-journées de 3h30

COÛT

- > En inter entreprises : 880 € HT par personne soit 1 056 € TTC
- > En intra entreprise : nous contacter

EFFECTIF

- > Minimum : 3 personnes
- > Maximum : 10 personnes

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

- > Classe virtuelle : pédagogie expositive et active : exercices et études de cas

ÉQUIPEMENT REQUIS

- > PC portable avec connexion à internet

LES +

- > Format flash pour intégrer les nouveaux enjeux réglementaires et responsabilités des acteurs en matière de gestion de déchets du BTP